

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 19 juillet 2004

L'an deux mille quatre le 19 juillet à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Foyer rural à Vendémian, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PONCE Jean-Claude - M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. CALAS Alain - M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GELY William.

Absents excusés : M. BELLOC Jean-Paul - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel -

Absents : M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean-François - M. AGOSTINI Jean André - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. GOUZIN Bernard - M. CABELLO Gérard - M. YVANEZ André - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. DELFAU Gérard - M. TOURET Jean-Louis - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Françoise Martin
Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Madame Anne Marie Déjean

Madame Anne Marie Déjean a été élue secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation
13 juillet 2004

Date d'affichage
26 juillet 2004

Date de retrait de l'affichage
26 août 2004

Objet de la délibération

49-2004

Etude pour la création d'un centre de ressource patrimoine à l'échelle du Pays Larzac cœur d'Hérault

Monsieur le Président informe qu'au cours de l'automne 2003, les acteurs du patrimoine ont été réunis dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du programme d'actions du Pays. A cette occasion, il a été constaté que bon nombre des différents acteurs locaux, tant par leur nature, que par leur vocation, envisageaient de travailler sur les thèmes « patrimoine-environnement-paysage-urbanisme ». Cette problématique est notamment en cohérence avec l'axe 2 de la Charte de pays, mais aussi l'axe 3.

C'est ainsi que les différentes personnes mobilisées ont dans un premier temps effectué une séance de présentation approfondie de leur action. Des mises en relations, sources de synergies, se sont très rapidement et spontanément constituées. C'est alors qu'il est apparu pertinent d'approfondir la réflexion sur la constitution d'un outil facilitant la mise en relations des acteurs intéressés par les thèmes « patrimoine-environnement-paysage-urbanisme ». Le but est ici d'atteindre plus aisément les objectifs respectifs, donc d'être plus efficace par l'optimisation des connaissances de chacun.

C'est tout naturellement qu'il émergea la notion de centre de ressources dynamique et en réseau. Cette idée est à l'opposé de la constitution d'un seul site avec un seul organisme gestionnaire d'archives, mais bien de se caler à notre réalité multipolaire du Pays. Cependant les objectifs, les potentialités et les modalités de concrétisation d'un tel outil restaient à définir.

Il fut ensuite effectué une mise en relation avec le Centre d'Ecologie Fonctionnelle du CNRS de Montpellier, qui offre deux perspectives :

- La première, dont la présente délibération fait l'objet, est de réaliser une définition des besoins et des objectifs, donc de l'opportunité de la « **réalisation d'une étude relative à l'opportunité et à la faisabilité d'un Centre de ressources en réseau (ou dynamique) pour le pays Larzac Cœur d'Hérault sur les thèmes « patrimoine-environnement-paysage-urbanisme »** avec un groupe d'étudiants de DESS Aménagement Intégré des Territoires.
- La seconde, qui sera ultérieure, est la mise en relation de cette action avec l'Université de Montpellier II et le CNRS qui ont été retenus dans le cadre d'un appel à projet Européen sur la conception d'outils informatiques de connaissance partagée. Nous pourrions ainsi bénéficier d'un accompagnement pendant 2 ou 3 ans de scientifiques et d'informaticiens du pôle universitaire montpelliérain pour le développement de l'outil.

La mise en œuvre prévisionnelle proposée qui a été débattue en Conseil d'administration de l'association du pays Larzac Cœur d'Hérault de est la suivante :

Maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de communes Lodévois-Larzac, pour le compte de la Communauté de communes du Clermontois, et de la Vallée de l'Hérault, et des communes de Celles, St Félix de Lodez, St Michel et Villeneuve.

Le coût total estimatif est de 8.372 € TTC. La participation des communautés de communes et des communes du Pays est estimée à 50% du montant total. Il se répartit comme défini dans le tableau ci-annexé. La communauté de communes de la Lodévois Larzac fait son affaire de collecter les différentes participations pour l'autofinancement, ainsi que les subventions mobilisables, conformément au projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexé.

Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire se prononce sur :

La participation de la Communauté de communes "Vallée de l'Hérault" à la réalisation d'une étude relative à l'opportunité et à la faisabilité d'un Centre de ressources en réseau (ou dynamique) pour le pays Larzac Cœur d'Hérault sur les thèmes « patrimoine-environnement-paysage-urbanisme », sur les bases du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée.

Après débats, le Conseil Communautaire délibère à l'unanimité.

Fait à Gignac, le 20 juillet 2004
Le Président

Louis Villaret